République Française
Département ARDENNES
VENDRESSE

Compte rendu de séance

Séance du 13 Mai 2026

L' an 2026 et le 13 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL sous la présidence de
DELANNOY Jacques Maire

Présents : M. DELANNOY Jacques, Maire, Mmes : HOKKE Géraldine, MOREAU Laetitia, TAYOT Julie, TOURET Sophie, MM : CARPENTIER Guillaume, DENIS Sébastien, GOBE Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOUIS Sabrina à M. CARPENTIER Guillaume, MM : CHATELARD Freddy à M. GOBE Loïc, LAGRIVE Jérôme à M. DELANNOY Jacques

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 07/05/2026
Date d'affichage : 07/05/2026

Acte rendu executoire
après dépôt en PREFECTURE DES ARDENNES
le : 18/06/2026

et publication ou notification
du : 18/06/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Laetitia

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Contrat d'accroissement provisoire d'activité à 20 heures hebdomadaires - 2026-05-01
Contrat d'accroissement provisoire d'activité à 5 heures hebdomadaires - 2026_05_02
Implantation d'un transformateur électrique à Ambly sur Bar - 2026 05
Création d'un poste de secrétaire de mairie à 5 h 00 hebdomadaires - 2026_05_03
Création d'un poste de secrétaire de mairie à 20 h 00 - 2026_05_04
Recrutement de deux adjoints administratifs principaux de 2ème classe - 2026_05_06
Implantation d'un transformateur électrique et passage d'un câble haute tension - 2026_05_07
Annulation de l'appel de loyer de janvier et février de madame Jessica MAGUIN - 2026_05_08
Nomination d'un correspondant défense (Cordef) - 2026_05_09

Contrat d'accroissement provisoire d'activité à 20 heures hebdomadaires
réf : 2026-05-01
Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- que pour les besoins du service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi non permanents d'adjoint administratif au grade d'ajoint administratif principal de 2ème classe relevant de la catégorie C.

Le contrat d'accroissement temporaire d'activité sera valable du 14/05/2026 au 08/06/2026.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer l'emplois non permanents d'adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe relevant de la catégorie C, pour un accroissement temporaire d'activité, du 14 mai 2026 au 8 juin 2026 pour 20 heures hebdomadaires.

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée,

- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,

- dégage les crédits correspondants.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat d'accroissement provisoire d'activité à 5 heures hebdomadaires
réf : 2026_05_02
Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- que pour les besoins du service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi non permanents d'adjoint administratif au grade d'ajoint administratif principal de 2ème classe relevant de la catégorie C.

Le contrat d'accroissement temporaire d'activité sera valable du 14/05/2026 au 04/06/2026.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer l'emplois non permanents d'adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe relevant de la catégorie C, pour un accroissement temporaire d'activité, du 14 mai 2026 au 4 juin 2026 pour 5 heures hebdomadaires.

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée,

- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,

- dégage les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Implantation d'un transformateur électrique à Ambly sur Bar
réf : 2026 05
Il est précisé que le transformateur électrique sur le territoire communal est déjà installé à ce jour. Après présentation du dossier et échanges entre les membres du Conseil, la délibération a été soumise au vote.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

Création d'un poste de secrétaire de mairie à 5 h 00 hebdomadaires
réf : 2026_05_03
Monsieur le Maire soumet au conseil que dans le cadre du bon fonctionnement de la mairie il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour 5 heures hebdomadaires afin d'effectuer les tâches de secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent la création du poste de secrétaire de mairie à hauteur

de 5 heures hebdomadaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un poste de secrétaire de mairie à 20 h 00
réf : 2026_05_04
Monsieur le Maire soumet au Conseil que dans le cadre du bon fonctionnement de la mairie , il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe pour 20 heures hebdomadaires afin d'effectuer les tâches de secrétariat de mairie.

Monsieur Guillaume Carpentier en conflit d'intérêt ne prend pas part aux débats ni au vote. Monsieur Carpentier étant porteur d'une procuration, l'un des conseillers ne peut également s'exprimer.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

Recrutement de deux adjoints administratifs principaux de 2ème classe
réf : 2026_05_06
Monsieur le Maire expose au Conseil que suite aux déclarations de vacance déposées sur Aghire concernant deux emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe, l'un à 20 h hebdomadaires et l'autre à 5 h 00 hebdomadaires, il est nécessaire de délibérer sur le recrutement des salariés.

Mesdames Carpentier et Saintpère, toutes deux recrutées en accroissement d'activité respectivement à 20 h et 5 h hebdomadaires et arrivant au terme de leur contrat sont proposées.

Monsieur Guillaume Carpentier en conflit d'intérêt ne prend pas part aux débats ni au vote. Monsieur Carpentier étant porteur d'une procuration, l'un des conseillers ne peut également s'exprimer.

Après en avoir délibéré les conseillers acceptent le recrutement de Mesdames Carpentier et Saintpère respectivement à 20 h 00 et 5 h 00 hebdomadaires.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

Implantation d'un transformateur électrique et passage d'un câble haute tension
réf : 2026_05_07
Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'ENEDIS a implanté un transformateur à Ambly-sur-Bar sur la parcelle cadastrée ZE 10 et qu'un câble haute tension passe sur la parcelle cadastrée ZE 12.

Ces dispositifs se trouvant sur le domaine public, une convention devra être signée entre Enedis et la commune de Vendresse.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent la signature de la convention rédigée par ENEDIS.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

Annulation de l'appel de loyer de janvier et février de madame Jessica MAGUIN
réf : 2026_05_08
Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent mandat, une décision orale avait été annoncée concernant l'annulation de deux mois de loyers au bénéfice des locataires, sans qu'aucune délibération du conseil municipal n'ait été prise à cet effet.

Après examen de la situation, le nouveau conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette annulation de loyers.

Toutefois, conformément aux règles applicables en matière de location , il est précisé qu'un demi loyer peut-être déduit pour les locataires ayant quitté le logement avant le 15 du mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme que seuls les ajustements réglementaires liés à la date de départ des locataires seront appliqués. La date de départ de Mme Maguin est effective au 11 février 2026.

Le titre sera donc réduit du montant correspondant à la période allant du 12 au 28 février.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination d'un correspondant défense (Cordef)
réf : 2026_05_09
Le conseil municipal a procédé à l'examen du point relatif à la nomination d'un correspondant défense pour la commune. Il est rappelé que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des admininistrés pour les questions relatives à la défense nationale, au devoir de mémoire et au recensement citoyen.

Monsieur Carpentier Guillaume propose sa candidature comme correspondant défense de la commune de Vendresse.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la candidature de monsieur Guillaume Carpentier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Considérant qu'il convient de procéder à la création de cette commission à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et au vu de l'article 1650 du Code Général des Impôts. Monsieur le Maire rappelle que la Commission est notamment chargée de donner son avis sur les évaluations des locaux et sur diverses questions relatives aux impôts directs locaux.

Le conseil décide de proposer une liste de contribuables en nombre double, conformément à la réglementation en vigueur et sera soumise au vote lors d'une prochaine séance.

Création d'un groupe de tavail concernant les arriérés de la garderie depuis la rentrée de septembre 2023 / 2024 :

Lors de la séance du Conseil Municipal, les membres du Conseil ont échangé sur la situation des arriérés de facture liés au service de garderie municipale.

Afin d'étudier les solutions possibles et de proposer des mesures adaptées pour le suivi et le recouvrement des impayés, il a été décidé de constituer un groupe de travail dédié.

Se proposent pour faire partie de ce groupe de travail : M. GOBE Loïc, Mme TOURET Sophie, et Mme MOREAU Laëtitia.

Le conseil municipal prend acte de ces candidatures. Le groupe de travail sera chargé de prsénter ses conclusions et propositions lors d'une prochaine séance.

Panneaux au stade de foot :

Il a été demandé de réinstaller le panneau dédié à la mémoire de monsieur Husson Jean-Louis au vestiaire du terrain de foot.

Le conseil prend acte de cette demande et charge les services compétents de le réinstaller.

Séance levée à: 21:22

En mairie, le 18/06/2026
Le Maire
Jacques DELANNOY